

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA
PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 70

présenté par
M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de moins de »,

les mots :

« jusqu'à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.